

**RAPPORT DE LA CNAPE**

**LA CNAPE S'ENGAGE POUR LE BÉNÉVOLAT AU BÉNÉFICE  
DES ENFANTS ET DES JEUNES**

**L'engagement militant des associations impliquant bénévoles et salariés constitue une véritable ressource sociétale qui doit être valorisée et dont l'utilité sociale doit être reconnue. C'est pourquoi la commission Vie associative de la CNAPE a consacré, en 2017, sa réflexion à cette thématique et publie aujourd'hui son rapport.**

L'engagement bénévole est un des piliers du modèle associatif et un facteur déterminant de mobilisation citoyenne. Il constitue une plus-value majeure pour l'accompagnement des enfants et des jeunes par les associations du secteur social et médico-social.

Dans son rapport, la CNAPE émet un certain nombre de recommandations concernant les caractéristiques d'un bénévolat attractif, les formes de bénévolat à promouvoir et les leviers à activer pour développer le bénévolat au sein des associations.

Elle promeut des formes diversifiées de bénévolat pour les associations. D'une part, un bénévolat de gouvernance en prise directe avec les missions de l'association, concernant lequel les pistes suivantes sont proposées :

- diversifier les modalités de recrutement des administrateurs,
- renforcer le lien entre les bénévoles de gouvernance et l'action et les missions de l'association,
- renforcer le lien entre les bénévoles de gouvernance et les salariés ainsi que les personnes accompagnées.

D'autre part, un bénévolat d'action ou d'intervention directe pour enrichir l'accompagnement des enfants et des jeunes, concernant lequel la CNAPE recommande de :

- diversifier les formes concrètes de ce bénévolat et les adapter aux modalités d'engagement d'aujourd'hui,
- s'assurer qu'il respecte les places et les responsabilités de chacun, en complémentarité et en coopération avec les professionnels salariés.

Les leviers proposés du développement de l'engagement bénévole au cœur des associations visent trois finalités :

- l'institutionnalisation du bénévolat et du parcours du bénévole,
- l'accessibilité et l'attractivité du bénévolat pour les citoyens,
- la valorisation du bénévolat auprès des pouvoirs publics et des financeurs.

A l'heure où le gouvernement construit une stratégie en faveur de la vie associative, la CNAPE émet également des préconisations à l'égard des pouvoirs publics, en vue de reconnaître la valeur ajoutée du bénévolat pour le renforcement du lien social et la qualité de l'accompagnement des personnes.

**CONTACT**

**Marie-Charlotte  
Lanniée**

Responsable de la  
communication

01 45 83 07 00

mc.lanniee@cnape.fr

**À PROPOS DE LA CNAPE**

Depuis 70 ans, la CNAPE, fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au sein des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner lorsqu'il est en difficulté. Enfants en situation de danger ou en risque de l'être, en situation de handicap, concernés par la justice civile ou pénale, ou confrontés à des problèmes d'insertion, tous sont au cœur des priorités de la CNAPE.